



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 25 avril 2007

CS - 2.14

**Contrat d'accès au réseau public
de distribution d'électricité**

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Monsieur le Président rappelle que le S.E.R.T.R.I.D a signé avec Electricité de France en date du 14 novembre 2003 un contrat transitoire d'accès au réseau public de distribution d'électricité.

E.D.F propose de substituer à ce contrat transitoire un contrat finalisé d'accès au réseau.

Ce contrat a pour objet la définition des conditions techniques, juridiques et financières de l'injection sur le réseau public de distribution HTA exploité par l'Ecopôle de Bourogne.

Après avoir pris connaissance des termes dudit contrat, référencé n° 31008 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les termes de ce contrat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de celui-ci.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 3 MAI 2007 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le : - 3 MAI 2007**

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

